Nations Unies S/2004/845

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 octobre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 19 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur d'appeler l'attention sur ma lettre du 29 décembre 2003 (S/2003/1218) transmettant le deuxième rapport présenté par les Seychelles au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé aux Seychelles une réponse, sous la forme d'un troisième rapport, d'ici le 18 janvier 2005.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Andrey I. **Denisov**

04-58208 (F) 081104 081104
0458208